

10. Distraire de la municipalité de l'Île-du-Pads, dans le comté de Berthier, l'île de Saint-Amand, dans le même comté, pour l'annexer à l'île Saint-Ignace.

20. Diviser le canton d'Inverness, dans le comté de Mégantic, en deux municipalités scolaires distinctes avec les mêmes limites qu'elles ont maintenant pour les fins civiles.

30. Distraire de la municipalité d'Onslow, dans le comté de Pontiac; la partie dont suit la description, savoir: bornée au nord par la ligne qui sépare la seconde et la troisième concessions du canton d'Onslow, à l'est et au sud, par la rivière Ottawa, et à l'ouest par le canton de Bristol, et l'ériger en municipalité, sous le nom de Pontiac.

40. Annexer le onzième rang de Litchfield à Leslie dans le comté de Pontiac.

Par un autre ordre en conseil du 14 avril dernier :

10. Rappeler l'ordre en conseil du 17 juin dernier érigeant en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de Saint-Vincent d'Adamsville dans le comté de Brome et y substituer l'érection suivante : *East-Farnham*, borné au nord par le canton de Granby, à l'est par celui de Brome, au sud par celui de Dunham, et à l'ouest par les limites rurales de West-Farnham et de l'Ange-Gardien.

20. Distraire de la municipalité de Saint-Calixte de Kilkenny, dans le comté de Montcalm, les lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit du onzième rang pour les annexer à la municipalité du canton de Wexford.

Et par un troisième ordre en conseil du 17 avril dernier :

Fixer comme suit les limites de la municipalité scolaire de Sainte-Anne-de-Stukeley, savoir :

Sainte-Anne-de-Stukeley comprenant le 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e rangs du canton de Stukeley (dans le comté de Shefford) depuis le lot no. 1 jusqu'au lot no. 14, tous deux inclusivement, et les lots nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 des 9e, 10e, et 11e rangs du canton d'Ely, dans le même comté.

BREVETS DE CAPACITÉ OCTROYÉS PAR LE BUREAU (CATHOLIQUE)  
D'EXAMINATEURS DE QUÉBEC.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe : Mlle. Fortier M. Adéline (F).  
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe : Mlles. Bergeron M. Anne, Caron M. Clémentine, Delisle M. Joséphine, Langlois M. Caroline (F).  
2 février 1875.

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

QUÉBEC, PROVINCE DE QUÉBEC, MAI, 1875.

Académie commerciale catholique de Montréal.

Nous avons déjà eu occasion de parler avantageusement de cette institution dont Montréal est fière à plus d'un titre.

Nous publions aujourd'hui avec beaucoup de plaisir les appréciations suivantes sur le caractère des études et les résultats obtenus. Elles sont extraites des journaux de Montréal, qui, sur les lieux mêmes, peuvent juger avec connaissance de cause.

(De la *Minerve* du 9 janvier 1875)

À la tête des institutions commerciales et de toutes les écoles de la ville se place de droit l'Académie commerciale catholique, qui est la plus importante et la plus utile. Nous avons eu souvent l'occasion de constater le progrès et la prospérité de cette institution qui fait l'honneur de Montréal. Le rapport que viennent de publier les commissaires nous fournit une nouvelle preuve de sa valeur et de sa prospérité.

L'Académie commerciale catholique recevait l'an dernier 380 élèves, qui étaient sous la direction de 14 professeurs. Ce chiffre est de près de 500 cette année. Nous ne reviendrons pas ici sur les détails de l'enseignement qui s'y donne, et dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises. Le public a déjà été plus d'une fois à même de constater le mérite de cette institution et les services qu'elle rend. Toutes les branches sont enseignées à l'école du Plateau, et les élèves qui sortent de cette maison sont prêts à suivre avec succès les carrières industrielles et commerciales. Ils sont habilement préparés pour l'étude du génie civil et des autres branches de ce genre.

Nos institutions commerciales et nos maisons de commerce

ont pu déjà apprécier le degré d'instruction et la capacité étonnante des élèves qui sortent de l'Académie, et déjà la réputation de cette institution est si bien établie que ceux qui en sortent sont assurés d'un accès facile dans les carrières commerciales. Il y a quelques jours, M. Barbeau, caissier de la banque d'épargnes, invitait M. Archambeault à lui envoyer douze ou treize de ses élèves pour balancer les comptes de cette banque de la dernière année au nombre de 40,000. Ces jeunes gens s'acquittèrent de leur tâche, à la grande satisfaction de M. Barbeau, qui leur fit à chacun un cadeau de \$10. Cette épreuve est concluante en faveur de l'Académie commerciale.

L'Académie commerciale est réellement, sous tous les rapports et au témoignage de tout le monde, une institution modèle, qui fait l'honneur de la métropole canadienne et qui est destinée à rendre les plus grands services.

(Du *National* du 5 janvier 1875.)

Nous avons eu fréquemment déjà l'occasion d'apprécier les services que rend à notre jeunesse cette institution qui remplit une grande lacune dans notre système scolaire.

L'institution est comme l'on sait sous la direction immédiate de son principal M. Archambault. Nous avons déjà souvent rendu justice aux haute connaissances et à l'habileté démonstrative de ce monsieur. Les succès brillants qu'obtient de jour en jour davantage l'institution placée sous sa surveillance, confirment, mieux que tous ce que nous pourrions dire, la perspicacité des commissaires lorsqu'ils firent pour diriger leur établissement un choix aussi judicieux.

M. Archambault a su s'entourer pour l'aider dans son œuvre ardue, de professeurs habiles et recommandables sous tous les rapports. Quatorze instituteurs se partagent les diverses branches d'enseignement. On a déjà réuni les magnifiques rudiments d'un musée d'histoire naturelle, et les principaux appareils nécessaires à l'étude des lois de la mécanique, de la physique, de la chimie et des autres sciences nécessaires à la pratique des diverses branches du génie civil et du haut commerce. On sait qu'aujourd'hui toutes les connaissances humaines se lient entr'elles et se complètent et qu'on ne saurait en cultiver une avec fruit sans avoir fait au moins une étude succincte de toutes les autres. L'académie commerciale peut recevoir commodément dans son état actuel six cents élèves. Le montant déposé, l'année dernière, par messieurs les commissaires, y inclus les additions aux bâtisses, l'achat des terrains, d'instruments de physique et de chimie et de collections d'histoire naturelle, de minéralogie etc., y compris l'intérêt sur leurs obligations, a été de quatre-vingt-six mille dollars.

Nous avons déjà rendu compte du programme très-étendu de l'enseignement de l'Académie commerciale. Il est donc inutile de le répéter encore. On sait qu'il comprend toutes les connaissances nécessaires pour la pratique du commerce dans toutes ses branches pour les architectes, les ingénieurs de chemins de fer, les arpenteurs, les chefs d'ateliers industriels, les conducteurs d'usines, d'exploitations minières et d'exploitations scientifiques pour canaux, chemins de fer etc., toutes ces vocations ayant été comme l'on sait, presque inclusivement le partage d'étrangers à notre pays, bien que notre jeunesse y ait des aptitudes égales et même sous beaucoup de rapport, supérieures.

On a exprimé le regret qu'un gymnase n'ait pas encore pu être ajouté à l'institution qui nous occupe, mais on nous assure que les commissaires comprennent que les forces intellectuelles ont pour auxiliaire et gardien principal le développement salutaire de l'organisme physique et que l'utilité des récréations indispensables à de bonnes études est considérablement rehaussée lorsqu'elles peuvent contribuer par des exercices savamment gradués, au développement du corps. On peut donc s'attendre à voir bientôt un gymnase complet et du reste bien ordonné comme tout ce qui est du ressort de l'Académie, s'ajouter à cette institution déjà si éminemment utile.

(Du *Bien Public* du 9 janvier 1875)

Les commissaires d'écoles catholiques ont droit d'être fiers de leur œuvre et la postérité leur en saura gré. Ils ont vu la lacune immense qui existait dans notre système d'éducation, ils ont compris que si tant de talents ont été perdus pour notre pays, si tant de jeunes canadiens ont végété, lorsque leurs compatriotes anglais prospéraient à côté d'eux, c'est parce que notre éducation n'était pas assez pratique. Combien de jeunes gens après des cours d'études brillants, se sont vus fermer les portes des maisons de commerce ou des bureaux publics,